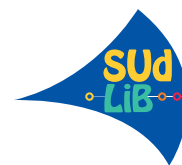


INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2018 – 2019



Les inscriptions scolaires 2018-2019 se tiennent
sur l'ensemble du territoire de l'Espace Sud Martinique.

QUAND S'INSCRIRE ?

Du 04 juin au 31 juillet 2018
puis du 16 au 31 août 2018

POUR QUI ?

Les élèves domiciliés dans l'Espace Sud
et scolarisés sur son territoire

QUAND PAYER ?

Unité Sud Transport vous offre la
possibilité de mensualiser votre
paiement. Veuillez à bien respecter
le calendrier de règlement anticipé
ci-dessous :

- du 3 au 14 septembre 2018
(règlement d'octobre)
- du 1er au 12 octobre 2018
(règlement de novembre)
- du 5 au 16 novembre 2018
(règlement de décembre)
- du 3 au 15 décembre 2018
(règlement de janvier)
- du 2 au 17 janvier 2019
(règlement de février)
- du 1er au 1 février 2019
(règlement de mars)
- du 1er au 15 mars 2019
(règlement d'avril)
- du 1er au 17 avril 2019
(règlement de mai)
- du 2 au 17 mai 2019
(règlement de juin)

OÙ ET COMBIEN ?

Se reporter à la grille tarifaire
disponible en agences et sur
le site **www.sudlib.com**

COMMENT ?

Rendez-vous en agences avec les pièces suivantes :

INSCRIPTION :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- 1 photo d'identité récente (non photocopiée) avec nom et prénom de l'élève au dos
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, téléphone, etc.)
- Le règlement de l'abonnement du 1^{er} mois d'utilisation du service
- Présentation de la pièce d'identité

RENOUVELLEMENT :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- Le règlement de l'abonnement du 1^{er} mois d'utilisation du service
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

COMMENT RÉGLER ?

- Espèces (uniquement en agences)
- Carte bancaire (en agences ou via la boutique en ligne **www.sudlib.com**, rubrique **Transport scolaire**)
- Chèque bancaire à l'ordre de Unité Sud Transport (uniquement en cas de dépôt dans les boîtes aux lettres SUDLIB situées en agences et dans les mairies de Sainte-Anne, Saint-Esprit, Trois-Ilets et Diamant ainsi qu'au club nautique des Anses-d'Arlet, et accompagné impérativement du bordereau de paiement)
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

ATTENTION :

Les élèves non inscrits au 31 août 2018 seront automatiquement mis sur liste d'attente.
La vacance de place ne pourra leur être garantie.